

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ/THIS DOCUMENT CONTAINS SECURITY REQUIREMENTS

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Réfection système d'alarme Inco	endie			
Solicitation No N° de l'invitation				
EP077-133681/A		2015-0	9-23	
Client Reference No N° de réf	férence du client	GETS F	Ref. No N° de réf. de SEAG	
20133681		PW-\$\$	FG-340-68050	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	° VME	
fg340.EP077-133681				
Solicitation Closes -	I 'invitation pre	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	= invitation pro	,	Fuseau horaire	
			Eastern Daylight	
on - le 2015-10-29			Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.			+	
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Brouillet, Richard			fg340	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo N° de FAX	
(819) 956-0457 ()		(819) 956-8335		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, service	es et construction:			
_	ecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)	ar an nam du fannsiaaans			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
de l'entrepreneur (taper ou echre en caracte	res a imprimerie)			
Signature	Date			



Solicitation No. - N° de l'invitation EP077--133681/A

20133681

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier fg340EP077-133681

Amd. No. - N° de la modif.

fg340 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

INVITATION À SOUMISSIONNER

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP10 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité, lieu de sauvegarde des documents".

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP11

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 3 juillet 2015. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

90	Disposition relatives à				

- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Visualisation des documents de soumissions
- IP06 Révision des soumissions
- IP07 Résultats de l'appel d'offres
- IP08 Fonds insuffisants
- IP09 Période de validité des soumissions
- IP10 Exigences relatives à la sécurité
- IP11 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP12 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R}$

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 2 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 3 - VISUALISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément au paragraphe 10 (copié ci-dessous) de la Déclaration de condamnation à une infraction des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le <u>Formulaire de déclaration</u>, qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis:
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat/5/R

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 7, octobre 2015 à 15:30h. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au l'édifice du garde principal, Station des Forces Leitrim, 3545 chemin Leitrim, Ottawa, Ontario. Seulement le personnel qui a obtenu une cote de sécurité de niveau SECRET accordé par TPSGC (DSIC Direction de la Sécurité Industrielle Canadienne) aura une permission d'accès. Les noms des personnes, leur date de naissance et nom de leur compagnie (et si possible le numéro de certificat d'habilitation de sécurité accordée) doivent être communiqués Soixante-douze (72) heures avant la visite des lieux (au plus tard 15:00pm le 2 octobre, 2015.) Si vous ne fournissez pas l'information requise, l'accès à la visite des lieux vous sera refusé. Les informations obligatoires devront être communiqués par écrit à l'agent d'approvisionnement : richard.brouillet@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

<u>Appareils:</u> Aucun appareil électronique ne sera permis durant la visite des lieux.

Cependant, vous pouvez apporter crayons et papiers. SVP veuillez laisser vos appareils électroniques au bureau ou dans vos véhicules.

<u>Instructions de stationnement:</u> Le stationnement est disponible dans le lot de stationnement côté sud s'il y a de l'espace disponible. S'il n'y a pas de place libre l'entrepreneur doit trouver son propre stationnement à l'extérieur.

IP05 VISUALISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS

- Pour visualiser les documents de soumissions durant la période de l'invitation, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) offre un bureau sur place situé à la Station des Forces Leitrim, 3545 chemin Leitrim, Ottawa, Ontario, K1J 1B7. Seulement le personnel qui a obtenu une cote de sécurité de niveau SECRET accordé par TPSGC (DSIC Direction de la Sécurité Industrielle Canadienne) aura une permission d'accès.
- 2. Pour céduler un rendez-vous, le soumissionnaire doit fournir les noms, dates de naissance et le nom de la compagnie à <u>richard.brouillet@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> 72 heures à l'avance. Lorsque le rendez-vous est confirmé, les entrepreneurs doivent se présenter à l'entrée/bureau principal avec une pièce d'identité avec photo (passeport, permis de conduire etc.) dans le but d'obtenir une carte d'accès. Un commissionnaire escortera tous les individus à et de l'endroit pour la visualisation.
- 3. Référence à l'appendice 3 Visualisation des documents de soumission.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

EP077-133681/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

IP07 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Il aura d'ouverture publique.

 Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de télécopieur 819-956-1459

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

IP08 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A

U

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- 1. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 2. Le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la CS01 des Conditions supplémentaires
- 3. Le soumissionnaire doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents tel qu'indiqué aux Conditions supplémentaires CS01.

IP11 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

EP077-133681/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2

^{*} Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

fg340

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A

· ·

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

- L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe 'A';
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.

EP077-133681/A fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME fg340EP077-133681

b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de 3. tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléquant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

20133681

- L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- Preuve d'assurance 3)
 - Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis:
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2015-07-09);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditions supplémentaires		

- Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A

0

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client $20133681 \label{eq:client}$

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Date

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Signature

R.065220.054 Réfection du système d'alarme incendie, Ministère de la Défense nationale, Station des Forces Leitrim, 3545 chemin Leitrim, Ottawa, Ontario

SA02 NOM CO	MMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIO	NNAIRE
Nom:		
Adresse:		
Téléphone:	Télécopieur:	NEA
	re offre au Canada d'exécuter les travaux du e soumission pour le montant total de la soun	
		\$ excluant les taxe(s)
applicable	es. (exprimé en chiffres)	
	DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS peut être retirée pour une période de trente	(30) jours suivant la date de clôture de
À l'acceptation de	ATION ET CONTRAT l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un co Les documents constituant le contrat sont ce	
SA06 DURÉE D L'entrepreneur do l'avis de l'accepta	it exécuter et compléter les travaux dans les	soixante-deux (62) semaines à partir de
Le soumissionnai relatives à la gara	IE DE SOUMISSION re joint à sa soumission une garantie de sour ntie de soumission de la R2710T -Instruction es à la garantie de soumission.	
SA08 SIGNATU	IRE	
Nom et titre de la	personne autorisée à signer au nom du soun	nissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EP077--133681/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP077-133681/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

Amd. No. - N° de la modif.

fg340

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX **APPRENTIS**

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	-
Signature:	_
Nom de la compagnie:	-
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

APPENDICE 3 – Visualisation des documents de soumission

La revue des dessins sera effectuée sur les lieux du Ministère de la Défense nationale, Station des Forces Leitrim, 3545 chemin Leitrim, Ottawa, Ontario et suivra les procédures seront telles qu'indiquées ci-dessous :

Contact Richard Brouillet

Courriel: richard.brouillet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Chaque soumissionnaire sera assigné un (1) ensemble de dessins pour visualisation. C'est la responsabilité de la soumissionnaire d'apporter une copie des devis à chaque session de visualisation des dessins. Les devis sont disponibles sur le site web achatetvente.gc.ca. Tous les dessins fournis au soumissionnaire seront conservés sur le site et seront gardés exclusivement pour ce soumissionnaire. Le fournisseur inscrira le nom de leur firme sur les dessins. Le fournisseur peut prendre des notes sur les dessins pour leur propre usage. Aucun appareil électronique ne sera permis sur le site. Tout appareil électronique découvert après le passage du premier point de vérification de sécurité sera confisqué à la discrétion du ministère de la Défense Nationale et sera gardé pour une période de temps indéterminée. Un avis de trois (3) jours ouvrables (soixante-douze 72 heures) (fins de semaines et jour fériés non inclus) est requis pour céduler toute période de visualisation et organiser les escortes et les habilitations de sécurité.

Procédures et méthodes de revue

Les procédures suivantes seront exercées pour la sécurité des documents :

- Le soumissionnaire ayant une cote de sécurité au niveau (SECRET) de (DSIC Direction de la Sécurité Industrielle Canadienne) doit communiquer avec le contact mentionné ci-dessus pour céduler un rendez-vous pour examiner les dessins.
- La visualisation sera cédulée de 8:30 à 11:30 et de 12:30 à 14:30.
- Les soumissionnaires doivent apporter leur propre copie de devis.
- Le Représentant du Ministère vérifia que les noms des soumissionnaires ont une cote de sécurité SECRET.
- Le Représentant du Ministère réservera une escorte pour accompagner le soumissionnaire.
- Dès son arrivée sur le site, la Sécurité vérifia que le nom du soumissionnaire invité est sur la liste de rendez-vous et avisera l'escorte désignée. Un laissez-passer de sécurité sera émis au soumissionnaire.
- Le soumissionnaire sera escorté au bureau désigné pour la revue des documents.
- L'escorte désignée sera responsable de fournir les dessins et le soumissionnaire retournera la copie des dessins à l'escorte pour qu'elle puisse garder tous les dessins de façon sécuritaire à la fin de la visite.
- Tous les soumissionnaires peuvent faire l'objet d'une inspection au hasard avant d'entrée et après d'avoir quitté la salle de revue. Au moment du départ du bureau de revue des documents, le soumissionnaire sera escorté au poste de sécurité pour signer et retourner le laisser-passer passe «de sécurité».

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg340

EP077-133681/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

<u>L'autorité contractante est :</u>
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel :
Responsable technique :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division :
Téléphone :
courriel:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A

0

fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20133681

Description et emplacement des travaux

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° de contrat.

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Réfection du système d'alarme incendie, ministère de la Défense nationale, Station des Forces Leitrim, 3545 chemin Leitrim, Ottawa, Ontario N° de projet R.065220.054.						
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent Adresse (N°, rue) Ville Province Code postal						
	Nom de l'assuré (Entrepreneur) Adresse (Nº, rue) Ville Province Code Postal					
Assuré additionnel Sa majesté la Reine d gouvernementaux	u chef du Canada repré	sentée par le N	linistre des Travaux			
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Р	lafonds de gar	antie
	ps.100	0,,		Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/ excédentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.						
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier) Numéro de téléphone						
Signature Date J/M/A						

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

<u>Généralités</u>

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assuietti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP077-133681/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

0

fg340

20133681

File No. - N° du dossier fg340EP077-133681

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin).

EP077-133681/A 0 fg340

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20133681 fg340EP077-133681

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE C

||中|

Government of Canada

Gouvernement du Canada AUG 1 3 2015

Contract Number / Numero du contrat EP077-133681 Ammend 2

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT II	NFORMATIO	N / PARTIE A - INFORMATIC	NICONTRACTUE	NE V	One Medical States	and the adequation of
1. Unginaling Government	ent Departmen	of or Omanization	Vicensia -		anch or Directorate / Direction	générale ou Direction
Ministère ou organism PWGSC	ne gouvernem	ental d'origine	7 WW.	RPE		dericació on ouccition
The state of the s	1.54 [87]			- INFE)	
3. a) Subcontract Numb	er / Numéro c	lu contrat de sous-traitance	3, b) Name and A	Address of Sul	ocontractor / Nom et adresse d	lu sous-traitant
		34 9 20				
A Print Description - ZVI	d. 5 t		la fig.			
4. Brief Description of Wo	ork - Preve de	scription du travail	28			
Construction of the F	Fire Alarm	system upgrade at Leirti	m Lobe Building	2500		
	37.00			, 2000		
5. a) Will the supplier red	quire access t	o Controlled Goods? les marchandises controlées?	100000000000000000000000000000000000000	7 7		No TY
5. h) Will the supplier rec	Tulen necessari	es marchanoises controlees?	- 166		And the second s	Non O
Regulations?	doug access i	o unclassified military technic	al data subject to the	e provisions o	The Technical Data Control	No TY
Le fournisseur aura Règlement sur le co	i-t-il accès à d	es données techniques milita	res non classifiées	qui sont assuj	ettles aux dispositions du	Non L O
TO THE PARTY OF TH		anicos tecriniques:				
o. Indicate the type of act	cess required	- Indiquer le type d'accès req	uls			A
Le fournisseur ainsi	d ils employer l que les empl	es require access to PROTEC oyés auront-ils accès à des re	TED and/or CLASS	IFIED informa	lion or assets?	No La Ye
(Specify the level of	propose lieine	the short to Occasion	and a light of the	des biens PR	llon or assets? OTEGES el/ou CLASSIFIES?	Non V O
			à la question 7. c)	Consultation of the Consul		
No access to PROT	ECTED and/	as (e.g. cleaners, maintenance or CLASSIFIED information of oex. nettoyeurs, personnel d'	personnel) require	access to res	Iricled access areas?	No TYe
L'accès à des rense	s employes (or CLASSIFIED Information or c.ex. nettoyeurs, personnel d' i à des biens PROTEGES et/o	entretien) auront-ils	accès à des z	ones d'accès restreintes?	Non L OL
6. c) Is this a commercial	courier or de	livery requirement with an auto	ou CLASSIFIES n'es	st pas autorisé		
S'agit-Il d'un contrat	de messager	livery requirement with no ovi to ou de livraison commercial	anight storage?	ie de mill?		No TYE
7. a) Indicate the type of	information th	at the supplier will be required	lo access / Indique	er le type d'info	ormation auquel le fournisseur	Non L Ou
Canada	V	NAT	O/OTAN	is to type of the		devra avoir acces
7. b) Release restrictions	/ Restrictions	relatives à la diffusion	TOTAN L		Foreign / Etranger	
No release restrictions						
Aucune restriction relative à la diffusion.	V	All NATO countri Tous les pays de	es TOTAN		No release restrictions	
AASHOONE :		1	101/10		Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser	П					
Restricted to: / Limité à :	L	Restricted to: /-Li	míté à :		Doobtoled to the 100 y	
Specify country(les): / Préc	iser le(s) pay	1	es): / Préciser le(s) ;	and the second	Restricted to: / Limité à :	
			a), i rieuserie(s) [pays:	Specify country(les): / Precis	ser le(s) pays :
	,				1	
7 411	- 100	<u></u>				
7. c) Level of information /	Niveau d'info	rmation		1 1		
PROTECTED A PROTEGÉ A	File	NATO UNCLASS	IFIED. F	7 2 3 5 2 5	PROTECTED A	— 13 con 1995
PROTECTED B	=	NATO NON CLAS			PROTEGEA	
PROTÉGÉ B		NATO RESTRICT	ED PESTDENTE		PROTECTED B	产 社经验
PROTECTED C	TET 装	NATO CONFIDE	TIM	出。劉毅	PROTEGÉ B	山 聯繫所領域
PROTEGÉC		NATO CONFIDER	TIEL		PROTECTED C PROTEGÉ C	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL		NATO SECRET		7	CONFIDENTIAL	
BECRET	F	NATO SECRET	L		CONFIDENTIEL	
ECRET	V	COSMIC TOP SE COSMIC TRÈS S	CRET T	71	SECRET	
OP SECRET RES SECRET	T 200	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	The State of the State of the		SECRET	山原經濟
			(1) 中央政治	进入 海海	TOP SECRET TRES SECRET	The state of the s
OP SECRET (SIGINT) RES SECRET (SIGINT)			S. LANDIA			三十条统约
Service and the service of the servi	19.3	CONTRACTOR SALES	是"国际"和高级	学生的态态	TOP SECRET (SIGINT) TRES SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä'



日中日

Government of Canada

Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat EP077-133681 Ammend 2

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A (continued) PARTIE A (suite)		policina a substituti de la companya	
Will the supplier require access to PRO Le fournisseur aura-t-ll accès à des rens If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de	seignements ou à des biens COMSE	EC information or assets? C désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oul
Will the supplier require access to extreme Le fournisseur aura-t-il accès à des rens	mely sensitive INFOSEC information seignements ou à des biens INFOSE	or assets: C de nature extrêmement délicate?	No Yes
Short Title(s) of material / Titre(s) abreg	é(s) du matériel :		
Document Number / Numero du docum	ent:	- The state of the	
PART B : PERSONNEL (SUPPLIER) / PA	RTIE B - PERSONNEL (FOURNISS)	EUR)	
10, a) Personnel security screening level re	quired / Niveau de contrôle de la séc	urité du personnel requis	1
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TÓP SECRET TRÈS SECRET
TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET
SITÉ ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS			
Special comments: Commentaires speciaux :	5 No. 1		
NOTE: If multiple levels of screeni REMARQUE; SI plusieurs niveaux	ng are identified, a Security Classifica de contrôle de sécurité sont requis, u	ation Guide must be provided. In guide de classification de la sécurité doit éti	re fourni.
10. b) May unscreened personnel be used f Du personnel sans autorisation secur	Itaire peut-il se voir confier des partie	s du travail?	No Yes
If Yes, will unscreened personnel be Dans l'affirmative, le personnel en qu	esconted: Unscreened pers estion sera-til escorté? public	hay only access Inecephon Zones	No. Yes
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / P INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNE		ION (FOURNISSEUR)	1
		ASSIFIED information or assets on its site or eignements ou des biens PROTEGES et/ou	No. Yes
11, b) Will the supplier be required to salogu Le foumisseur sera-t-il tenu de protég	ard COMSEC information or assets? er des renseignements ou des blens	COMSEC?	No Yes
PRODUCTION			
11, c) Will the production (manufacture, and equipment occur at the supplier's site Les installations du fournisseur servin PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	or premises?	OTECTED and/or CLASSIFIED material or atéria volve reparation et/ou modification) de matéria	No Yes Non Oul
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA	V SUPPORT RELATIF À LA TECHI	NOLOGIE DE L'INFORMATION (TIV	7 7 7 7 7 7
11. d) Will the supplier be required to use its CLASSIFIED information or data?	IT systems to electronically process,		No. Yes Non Oui
Will there be an electronic link betwee Disposera-t-on d'un lien électronique e gouvernementale?	n the supplier's IT systems and the g entre le système informatique du foun	overnment department or agency? nisseur et celui du ministère ou de l'agence	No Yes
	Mary 11 and 12 a		

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

Canadä'

ANNEXEC

Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP077-133681 Ammend 2

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART G (continued) III For users completing site(s) or premises.	g the f	form i	manı	ually use the												
Les utilisateurs qui re niveaux de sauvegar	emplis	ssent	le fo	rmulaire man	uelleme	ent doive	nt utiliser le	tableau réca	pitulatif	cl-dessous	s pou	ır indi	iquer.	, pour chaque	catégor	rie, les
For users completing Dans le cas des utilis dans le tableau réca	g the f	form o		e (via the Inte plissent le for	net), the mulaire o	summar en ligne i					resp	onse: édent	s to p es so	revious ques nt automatiqu	tions. Dement s	salsies
	T	- Suint in			A		ART / TABL	EAU RÉCAF	PITULAT	rif						
Calégory Calégorie	PROTECTED PROTEGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			ОТАИ				COMSEC					
	۸	В	С	Confidential Confidential	Secret	Top Secret Très Secret	NATO Restricted NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential NATO Confidential	NATO Secret	COSMIC Top Secret COSMIC Très Secret	Protected Protégé			Confidential	Secret	Top Secret
											Α	В	С	Confidentiel		Très Secret
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
T Media Support 11						~					_					
T Link Jen électronique																
a) Is the description of La description du to the La description du to the La description du total la description attachments (e.g. 1997).	ls for , clas altach associ	m by ssifie ned to ties a	anno r le p this i la pr	otating the to résent formi SRCL be PR résente LVER otating the to	op and L ulaire er ROTECTI RS sera-t	bottom in indiqual ED and/oleelle PRoportion in	nature PRC n the area cant le nivea or CLASSIF OTÉGÉE et	otege et/ou entitled "Sec eu de sécurit IED? /ou CLASSIF	CLASSI urity CI é dans lÉE? urity CI	assification la case in	tituli	ée.	ndica	ate with iffication es jointes).	No Non Non Non	Yes Oul

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

TBS/SCT 350-103 (2004/12)

Canadä'